

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Rémunération obligatoire

Avantages

Confirmer ton choix de carrière

Vivre une expérience de travail reconnue dans ton domaine d'études

Améliorer fortement tes perspectives d'embauche grâce à l'expérience acquise

Développer des contacts d'affaires et ta visibilité sur le marché du travail

Après deux stages, tu obtiendras :

La mention «Programme complété en alternance travail-études» sur ton bulletin d'études collégiales

Une attestation de participation (sur demande)

Critères d'admissibilité au premier stage

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps plein au Cégep de Rimouski.
- Être inscrit à l'alternance travail-études et avoir fourni son curriculum vitae.
- Poursuivre des études au Cégep de Rimouski le trimestre suivant.

Au premier trimestre, avoir réussi :

221-122-RK	Topométrie I
221-132-RK	Construction d'infrastructures
242-221-RK	Dessin technique de base

Au second trimestre, être inscrit à :

221-222-RK	Dessin de génie civil I
221-232-RK	Construction de bâtiments
221-252-RK	Matériaux granulaires
311-202-RK	Santé et sécurité au travail

- ❖ De plus, un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi pour le deuxième stage.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »

Ton implication :

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.



TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)



Alternance travail-études – Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Connaissance du travail de la technicienne ou du technicien et des travaux de génie civil.
- Prendre des mesures.
- Assister à un levé altimétrique.
- Effectuer des croquis.
- Rédiger un carnet de notes d'arpentage.
- Relever les caractéristiques techniques des matériaux de construction.
- Effectuer des dessins assistés par ordinateur (logiciel AutoCad).
- Interpréter des plans de construction.
- Participer à des analyses de matériaux de construction granulaires.
- Participer au respect des mesures en santé et sécurité sur les chantiers de construction. Détenteur de la carte de la CSST avec mention SIMDUT.

Après deux années d'études (stage 2)

- Assister aux levés topographiques et faire de la mise en plan.
- Participer à l'implantation de travaux de construction.
- Prélever des échantillons.
- Effectuer des essais sur des matériaux granulaires, les enrobés bitumineux et le béton de ciment.
- Participer au contrôle qualitatif des matériaux de construction.
- Rédiger des procès-verbaux et des rapports techniques des essais.
- Dessiner des plans.
- Faire le calcul des quantités en préparation des estimations de coût des travaux de construction.
- Participer à toute autre tâche connexe à son domaine.

